



Rapport d'évènement

Avril 2026



Table des matières

Le Forum de Baie-des-Sables	2
Objectifs des participant·es	2
Portrait de salle	3
Répartition des participant·es	3
Les participant·es et le milieu municipal	4
Préoccupations face à l'avenir	5
Ouverture et engagement face à la coopération	5
Présentation de l'UQAR	6
Les chercheurs	6
L'écosystème des petites municipalités : les défis de la résilience	6
Atelier : Une municipalité, des responsabilités	7
Apprendre son rôle, enjeux de gouvernance.....	7
Priorisation de responsabilités	8
Les modes de coopération, par Olivier Banville	9
Tournée de la préfecture, enjeux et constats	10
Forum ouvert, la coopération	12
Idées soulevées	12
Intérêts des municipalités	13
Conférence Daniel Côté, maire de Gaspé	15
Regroupements municipaux : ma perspective du spectre du mot en F!.....	15
Vers un prochain Forum.....	17
ANNEXE 1 : Une municipalité, des responsabilités – Liens utiles.....	18
ANNEXE 2 : Schéma sur les modes de coopération	19
ANNEXE 3 : Communiqué de presse	20



Le Forum de Baie-des-Sables

Le Forum de Baie-des-Sables a réuni 45 participant-es issu-es de 10 des 11 municipalités de la MRC, témoignant d'une mobilisation forte et représentative du territoire. Cette rencontre, coordonnée et animée par l'équipe de développement territorial de la MRC de La Matanie, a également bénéficié de la présence d'une observatrice invitée de la Table régionale des élu-es municipaux (TREM) du Bas-Saint-Laurent. Le Forum visait à favoriser le dialogue, le partage d'expériences et la réflexion collective autour des enjeux de gouvernance municipale et de coopération intermunicipale, dans un esprit d'ouverture, d'engagement et de recherche de solutions adaptées aux réalités de La Matanie.

Le Forum de Baie-des-Sables s'inscrit dans la continuité de la démarche collective amorcée lors du Forum de Saint-Ulric en 2024, puis poursuivie à l'occasion du Rendez-vous de la coopération tenue à Saint-Adelme en 2025. Ces étapes témoignent d'une volonté partagée de structurer une réflexion progressive sur la gouvernance municipale et la coopération intermunicipale. Le Forum de Baie-des-Sables constitue ainsi une étape charnière de cette démarche, visant à approfondir les constats, consolider les liens entre municipalités, intégrer les nouvelles personnes élues aux démarches en cours et orienter les actions à venir de manière concertée.

Objectifs des participant-es

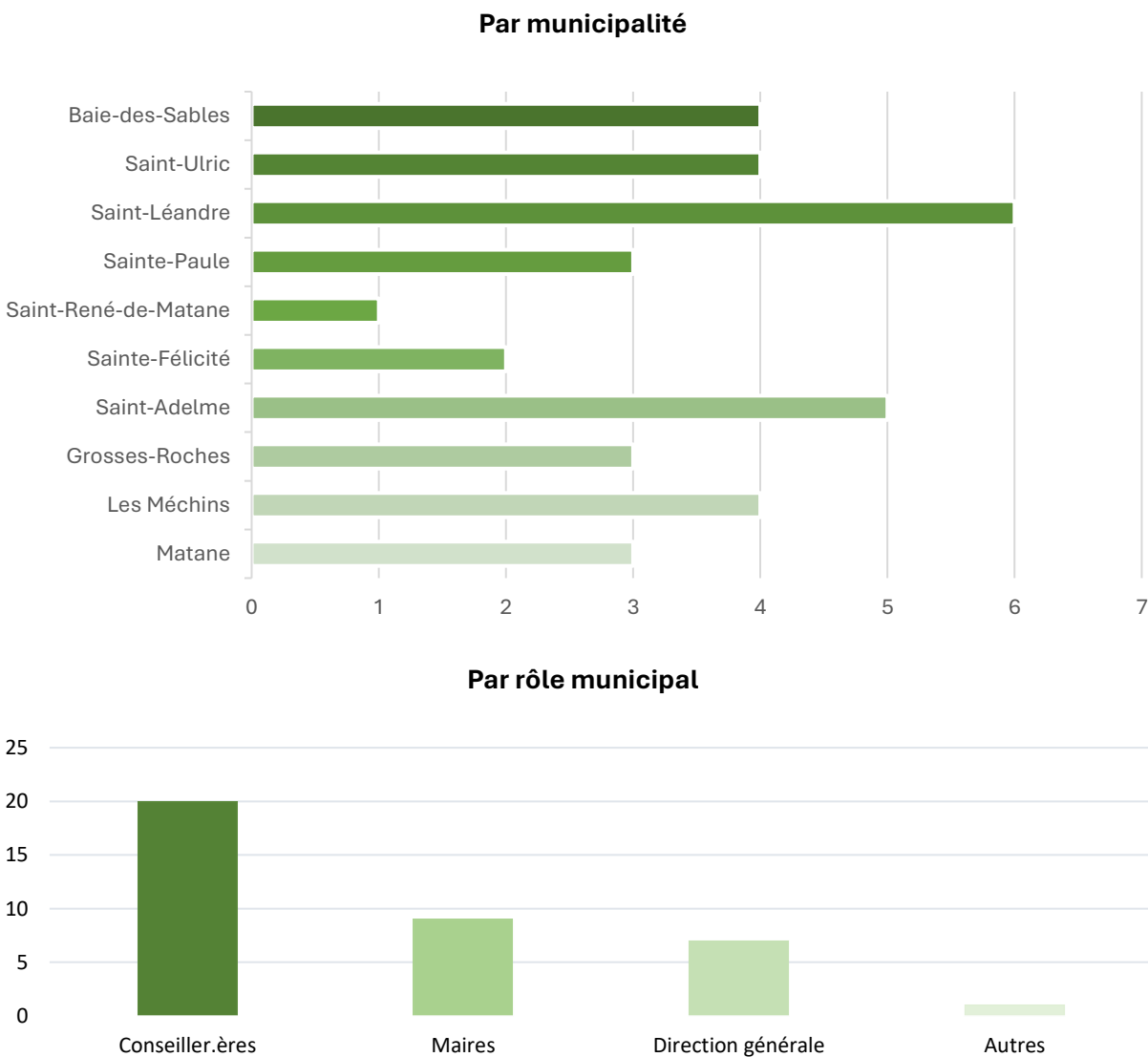
Lors de l'activité d'ouverture, les participant-es ont mentionné aborder le Forum de Baie-des-Sables avec l'objectif principal de renforcer la coopération intermunicipale par le développement de nouveaux partenariats, l'échange d'idées et l'exploration de possibilités concrètes de collaboration. Ils souhaitaient créer et consolider des liens entre élus et intervenants municipaux, mieux connaître les réalités et les pratiques des autres municipalités et favoriser un dialogue ouvert sur les enjeux communs.

Le Forum était également perçu comme une occasion d'acquérir de nouvelles informations, des outils d'action et une compréhension plus globale du fonctionnement municipal et des objectifs régionaux. Plusieurs participant-es ont exprimé le désir d'en ressortir mieux outillés dans leur rôle, inspirés par des exemples de coopération, motivés par une vision renouvelée et engagés dans une démarche solidaire de partage de services, d'entraide et d'action collective.

À la fin de la journée, lorsqu'il-elles sont questionné-es, la majorité des participant-es jugeaient être sur la bonne voie pour atteindre leurs objectifs de départ. Certains les avaient même déjà atteints.

Portrait de salle

Répartition des participant·es



La composition de la salle a également démontré que la présence conjointe des trois acteurs clés d'une même municipalité, la direction générale, le maire et au moins un·e élu·e, favorise une appropriation plus complète des contenus abordés. Cette représentation permet à chaque municipalité de retourner en conseil avec une lecture partagée et pluridimensionnelle des enjeux, intégrant à la fois les dimensions politiques, administratives et opérationnelles, et soutenant ainsi une évolution collective plus cohérente.

Les participant·es et le milieu municipal

Lors de l'activité d'ouverture, les participant·es indiquent s'être engagé·es dans le milieu municipal principalement par volonté de service public et d'engagement communautaire, animé·es par le désir de faire une différence concrète dans leur milieu de vie. Plusieurs évoquent la proximité avec la population, le sentiment d'appartenance et la possibilité d'avoir un impact significatif sur le développement et la vitalité de leur municipalité. Les motivations fréquemment mentionnées incluent le goût des défis, l'amélioration de la gestion municipale, la stabilité administrative et la prise en charge de dossiers complexes ou structurants, notamment en matière de développement, d'environnement, de culture ou de services de proximité. L'engagement est également nourri par des sollicitations directes par la population, la volonté d'apporter une expertise, une énergie nouvelle ou une voix plus jeune aux instances municipales, ainsi que par des valeurs personnelles liées à la transparence, à l'intérêt collectif et à l'avenir de la communauté.



Préoccupations face à l'avenir

En début de forum



À la fin du forum



Face à l'ensemble des constats et des enjeux explorés lors du Forum, les préoccupations des participant-es ont peu évolué pendant l'évènement. Plusieurs participants nous ont toutefois partagé leur surprise face à l'ampleur de la crise qui touche les petites municipalités rurales suite à la conférence de l'UQAR.

Ouverture et engagement face à la coopération

En début de forum



À la fin du forum



On remarque une grande ouverture à la coopération chez les participant-es. Leur niveau d'engagement vers celle-ci est cependant légèrement plus faible. Ce qui peut s'expliquer par le besoin d'accompagnement vers la coopération pour faciliter l'engagement et la mise en action.



Présentation de l'UQAR

Les chercheurs

Nathalie Lewis est sociologue de l'environnement à l'UQAR, spécialiste de la gestion intégrée des ressources naturelles. Elle mène des projets sur les enjeux sociaux et politiques des écosystèmes et joue un rôle actif dans plusieurs réseaux scientifiques internationaux.

Yann Fournis est professeur de science politique à l'UQAR et se consacre à la gouvernance territoriale, aux mobilisations autour des grands projets et au développement des régions périphériques. Il a publié, comme auteur, *Le maire et sa communauté*.

L'écosystème des petites municipalités : les défis de la résilience

La présentation de Yann Fournis et Nathalie Lewis met en évidence le caractère souvent invisible, mais fondamental, de la démocratie municipale dans les petites municipalités rurales québécoises. Longtemps marginalisées dans l'analyse des territoires, ces municipalités jouent pourtant un rôle déterminant dans l'occupation et la cohésion du territoire depuis le milieu du XIX^e siècle. Leur fonctionnement repose sur des dynamiques politiques locales spécifiques, marquées par l'informalité, la proximité et une articulation souple avec l'État provincial.

La proximité constitue le cœur de l'écosystème municipal rural. Elle façonne une sociabilité collective dense, où la municipalité agit à la fois comme institution décisionnelle locale et comme espace public minimal favorisant un débat communautaire continu. La communauté locale, loin d'être homogène, est mixte et traversée de tensions, mais elle demeure la base du vivre-ensemble et de l'action collective. Dans ce contexte, la figure du maire occupe une position centrale, assurant la liaison entre la municipalité, la communauté et les dynamiques territoriales plus larges.

Le fonctionnement de cet écosystème repose sur un leadership essentiellement relationnel. Le maire, dont le pouvoir formel est limité, agit comme médiateur, rassembleur et artisan d'une action publique fragile, appuyée sur la communauté. Les conseiller·ères municipaux·ales participent à la délibération et à la décision dans une culture du consensus, tandis que la direction générale joue un rôle clé d'intermédiaire entre le politique et l'administration, assumant des responsabilités techniques et relationnelles croissantes. L'ensemble repose sur des équilibres délicats, fortement dépendants de la qualité des relations humaines et de la capacité à travailler en équipe.

La présentation souligne enfin les défis majeurs auxquels font face les petites municipalités rurales : transformations de la gouvernance territoriale depuis 2015, manque de moyens, complexification administrative, pressions communautaires, fragilités démographiques et démocratiques. Ces contraintes accentuent la vulnérabilité du « municipalisme pragmatique », exposé à la mal-gouvernance, à la contestation toxique ou au désengagement citoyen. Dans ce contexte, les

conférenciers insistent sur l'importance de mieux faire connaître les rôles municipaux, de soutenir les élu-es et les directions générales par la formation, le mentorat et des mécanismes de collaboration afin de renforcer la résilience démocratique et institutionnelle des petites municipalités.

Atelier : Une municipalité, des responsabilités

L'atelier a visé l'exploration collective de comment les responsabilités de chaque acteur municipal influencent la gouvernance locale. Il a permis de mieux comprendre les zones de collaboration et les frontières entre les conseiller-ères, les maires et les directions générales.

Apprendre son rôle, enjeux de gouvernance

Les échanges ont mis en lumière des enjeux de gouvernance étroitement liés à la compréhension et à l'exercice des rôles au sein des municipalités.

Le rôle des conseiller-ères, en dehors des séances de conseil, demeure souvent mal compris, y compris après certaines formations ou vérifications.

Les nuances associées aux différents rôles sont bien présentes, mais difficiles à expliciter en dehors de situations concrètes ou de cas pratiques.

Dans le contexte des petites municipalités, même lorsque certaines situations ne relèvent pas formellement des compétences municipales, notamment les conflits entre citoyens, l'équipe administrative est fréquemment interpellée.

Plusieurs participant-es ont souligné qu'ils se réfèrent régulièrement aux directions générales afin de confirmer leur compréhension de leur rôle, illustrant à la fois la complexité des responsabilités et l'importance du soutien administratif.

Les échanges ont également permis de rappeler que l'ensemble des élu-es souhaitent bien remplir leur rôle, mais que des transgressions, intentionnelles ou non, peuvent survenir. Lorsque ces transgressions se produisent, des tensions et des conflits de gouvernance tendent à s'installer.



L'importance de la formation continue, d'un accompagnement adapté et d'une clarification constante des rôles et responsabilités, particulièrement pour les personnes nouvellement élues, est fortement soulignée.

L'apprentissage par l'expérience peut rendre les élu-es plus insécures dans leur rôle ou même créer de mauvaises habitudes de gouvernance.

Certain-es élu-es, voulant être aidant-es ou engagé-es peuvent outrepasser leur rôle sans anticiper les aspects légaux (ex. intervention directe auprès de l'équipe ou des citoyens).

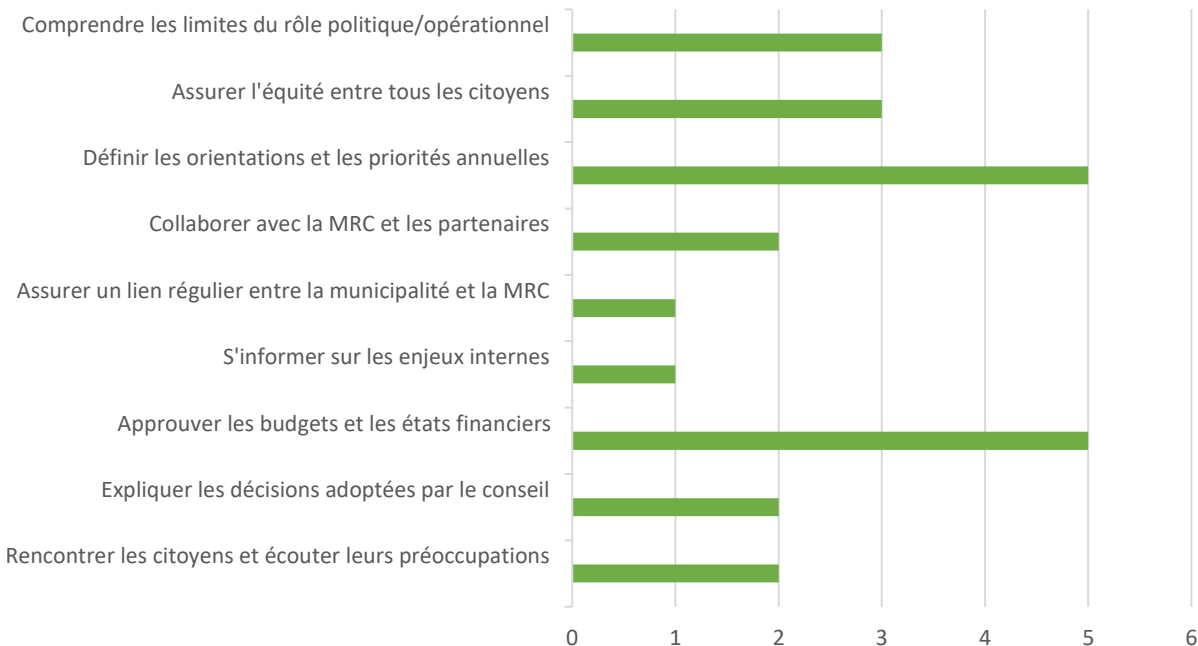
Les moments d'échange avec des homologues aident à nuancer les responsabilités et les limites liées au rôle.

Les ressources d'aide externe à la municipalité sont peu connues en ruralité.

Une liste de liens utiles sur les rôles municipaux est ajoutée à ce rapport (annexe 1).

Priorisation de responsabilités

Chaque table a dû identifier les 4 responsabilités prioritaires selon leurs perceptions et leurs échanges.



Les modes de coopération, par Olivier Banville

M. Olivier Banville, directeur général de la MRC de La Matanie, a présenté les principaux mécanismes de coopération intermunicipale (tableau synthèse en annexe 2). Son intervention visait à offrir une compréhension claire et structurée des outils juridiques prévus par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), dans un contexte marqué par la fragilité organisationnelle des municipalités et le nombre grandissant de responsabilités pour ce gouvernement de proximité.

La fourniture de services, soit une forme de coopération par laquelle une municipalité confie à une autre la prestation d'un service précis, tout en conservant l'ensemble de ses pouvoirs sur son territoire. Ce mécanisme permet une mutualisation opérationnelle ciblée – notamment en matière de sécurité civile, de gestion des eaux ou de soutien administratif – sans remise en cause de l'autonomie institutionnelle des municipalités concernées.

La délégation de compétence, qu'elle soit consentie à une municipalité locale ou à la MRC. Cette formule implique un transfert formel de la responsabilité d'intervention dans un champ de compétence donné, tout en maintenant les pouvoirs réglementaires et fiscaux des municipalités délégantes. Elle a été utilisée dans plusieurs domaines structurants, notamment avant la mise en place de cadres régionaux intégrés, et constitue un levier de structuration avancée de l'action publique locale.

Les régies intermunicipales, lesquelles permettent aux municipalités de constituer une personne morale distincte chargée de réaliser un mandat spécifique. Ce modèle favorise une gouvernance spécialisée, une continuité administrative accrue et une mutualisation durable des ressources, en particulier pour les dossiers à portée régionale.

La déclaration de compétence par la MRC, avec ou sans droit de retrait pour les municipalités locales. Cette modalité permet à la MRC d'assumer certaines responsabilités stratégiques tout en laissant aux municipalités leur pouvoir d'imposition. Les domaines évoqués incluent notamment le transport, la collecte des matières résiduelles, la sécurité incendie, les télécommunications, l'énergie et le marché public, illustrant le rôle croissant de la MRC comme levier de coordination et de consolidation des services à l'échelle territoriale.



Tournée de la préfecture, enjeux et constats

M. Gérald Beaulieu, préfet de la MRC, a présenté les principaux enjeux et constats découlant de la tournée municipale hivernale menée conjointement avec M. Banville, direction générale de la MRC de La Matanie. Cette démarche visait à prendre un contact direct avec les municipalités locales afin de leur donner un aperçu du fonctionnement de la MRC et de mieux comprendre leurs réalités, leurs préoccupations et les défis auxquels elles sont confrontées dans la gestion quotidienne des services municipaux.

Les échanges avec les élu·es et les équipes municipales ont permis de faire ressortir un ensemble étendu d'enjeux touchant tant les fonctions de base que les responsabilités émergentes des municipalités. Les difficultés se situent sur un large spectre :

- Application réglementaire
- Salubrité et entretien des immeubles
- Gestion animalière
- Planification des travaux publics
- Entretien de voirie
- Sécurité routière et police
- Gestion de l'eau
- Tenue de livres
- Gestion du greffe et des archives
- Surveillance
- Implication citoyenne et bénévole
- Construction résidentielle
- Développement commercial
- Maintien des services de proximité
- Accès aux ressources
- Gestion des ressources humaines
- Loisirs
- Effort fiscal
- Environnement

À partir de ces échanges, M. Beaulieu a mis en lumière plusieurs constats éloquentes. Les municipalités de la MRC présentent une fragilité organisationnelle croissante, dans un contexte où les exigences imposées aux directions générales et aux équipes municipales sont de plus en plus larges et complexes. Le fonctionnement des administrations locales est souvent marqué par une gestion en mode urgence, une collaboration intermunicipale encore hésitante et une faible résilience des équipes, ce qui accentue les inquiétudes quant à la capacité de maintenir, à moyen et long termes, des services municipaux de qualité dans la structure actuelle.

En conclusion, le préfet a insisté sur la nécessité collective de « s'organiser avant d'être organisés ». Dans un contexte où même la ministre du MAMH affirme que le nombre de municipalités au Québec est trop grand, cette orientation met de l'avant l'importance d'une action concertée, proactive et structurée à l'échelle régionale afin de renforcer les capacités des municipalités, de soutenir les équipes locales et d'anticiper les transformations à venir. Cette réflexion s'inscrit dans une volonté de préserver l'autonomie municipale tout en consolidant les bases d'une coopération intermunicipale adaptée aux réalités du territoire.



Forum ouvert, la coopération

Ensemble, nous avons identifié des solutions innovantes de coopération intermunicipale, pour renforcer les services offerts à la population et soutenir efficacement les administrations locales. L'espace de discussion a permis de croiser les expériences et les visions afin de faire émerger des idées concrètes et mobilisatrices.

Idées soulevées

Travaux publics

Direction de travaux publics partagée
Formation commune des employés de voirie
Colloque sur la tempête de neige (initiative de Sainte-Paule)
Analyse CNESST des garages municipaux
Partage d'un.e ingénieur.e entre la MRC et la Ville de Matane
Plan de territoire pour le test des bornes-fontaines
Étude pour une planification stratégique de l'entretien des bâtiments municipaux
Analyse des meilleurs matériaux de recouvrement de chaussée
Régie municipale pour l'entretien des routes
Délégation de tronçons de routes pour déneigement
Régie municipale des infrastructures d'eau potable
Base de données avec les entreprises
Achat et entretien collectif d'équipements et de machineries
Inventaire de matériel de chaque municipalité

Administration	Parc informatique commun avec plan de renouvellement
	Processus d'émission de comptes de taxes et de perception optimisé
	Équipe administrative regroupée ou volante en soutien aux DGs
Règlements et qualité de vie	Inspection municipale qualité de vie
	Avocat.e partagé.e Ville de Matane et MRC
	Comité citoyen commun sur les changements climatiques
	Répertoire d'informations sur la requalification de bâtiments patrimoniaux
	Concordance des infrastructures de protection (changements climatiques)
	Stratégie commune de protection des lacs/réglementation
	Gestion des animaux errants ou dangereux
	Dossier de dézonage agricole
	Développement de logement social en collaboration
	Mobilisation commune pour préserver les écoles rurales
Loisir, sport et culture	Stations de lavage partagées entre municipalité
	Ressources partagées en loisir et coordination de camps de jour
	Stratégie de mise à disposition des plateaux sportifs de La Matanie
	Offre touristique commune (ex. circuits, signalisation)
	Concertation en loisir et culture

Intérêts des municipalités

Chaque municipalité présente a pu identifier les projets de coopération pour lesquels elle aimerait être interpellée. Les tableaux suivants présentent les deux (2) projets ayant rassemblé le plus de municipalités par station de forum.

Travaux publics

Direction de travaux publics partagée	Achat et entretien collectif d'équipements et de machineries
• Baie-des-Sables • Saint-Ulric • Grosses-Roches • Saint-Adelme • Saint-René-de-Matane • Sainte-Félicité	• Baie-des-Sables • Saint-Ulric • Grosses-Roches • Saint-Adelme • Saint-René-de-Matane • Sainte-Félicité • Ville de Matane

Administration

Équipe administrative regroupée ou volante en soutien aux DGs	Service de greffe partagé/ Avocat.e partagé.e et MRC*
• Baie-des-Sables • Saint-Ulric • Grosses-Roches • Saint-Adelme • Saint-René-de-Matane • Sainte-Félicité • Saint-Léandre	• Ville de Matane • Grosses-Roches • Sainte-Paule • Saint-Ulric • Baie-des-Sables • Les Méchins • Sainte-Félicité



Réglementation et qualité de vie

Développement de logement social en collaboration	Stratégie de protection des lacs/réglementation**
• Baie-des-Sables • Grosses-Roches • Les Méchins • Ville de Matane • Saint-Adelme • Saint-René-de Matane	• Sainte-Paule • Saint-Adelme • Saint-Léandre • Saint-Ulric

Loisir, sport et culture

Ressources MRC en loisir et coordination de camps de jour	Offre touristique commune (ex : circuits, signalisation)
• Sainte-Félicité • Saint-Ulric • Les Méchins • Saint-René-de-Matane • Baie-des-Sables	• Saint-Léandre • Ville de Matane • Les Méchins • Saint-Adelme • Grosses-Roches

*Il est à noter que les projets de greffe en administration et d'avocat.e en réglementation ont la même visée. Ils seront donc traités comme un seul projet de coopération.

** Il est à noter que les projets de stratégie de protection des lacs en réglementation et de stations de lavage en loisir ont la même visée. Ils seront donc traités comme un seul projet de coopération.

Conférence Daniel Côté, maire de Gaspé

M. Daniel Côté est l'actuel maire de Gaspé, en poste depuis plusieurs années, et une figure politique influente dans l'est du Québec. Reconnu pour son leadership régional, il a cumulé les rôles de préfet de la MRC de La Côte-de-Gaspé (réélu en 2025) et a présidé l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de 2021 à 2023. Il se démarque par ses implications dans plusieurs organismes locaux et régionaux, dont la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (RÉGÎM) qu'il préside depuis 2015.

Regroupements municipaux : ma perspective du spectre du mot en F!

La conférence de M. Côté propose une réflexion structurée et nuancée sur les regroupements municipaux, fondée à la fois sur l'expérience concrète des fusions passées et sur une analyse juste

des enjeux actuels. S'appuyant notamment sur la fusion ayant mené à la création de la Ville de Gaspé en 1970, l'exposé rappelle le contexte historique de l'époque, marqué par des interventions majeures de l'État, des réorganisations territoriales et des bouleversements sociaux.

L'analyse met en lumière plusieurs enseignements tirés des erreurs du passé. En particulier, M. Côté insiste sur l'importance de ne pas imposer de regroupements de manière coercitive, de distinguer clairement la fusion administrative du maintien des identités villageoises et de reconnaître la diversité des communautés locales comme une richesse collective. Selon cette perspective, les villages conservent leur appartenance, leurs particularités et leur vitalité culturelle, tandis que l'administration regroupée permet une gestion plus cohérente et structurée du territoire. Le facteur temps est également présenté comme essentiel afin de mener des démarches réfléchies, concertées et acceptables socialement.

La conférence souligne par ailleurs les avantages significatifs qu'un regroupement municipal bien conçu peut générer. Parmi ceux-ci figurent le partage de la richesse à l'échelle territoriale, la mutualisation des ressources humaines et professionnelles, ainsi qu'une capacité accrue à réaliser des projets structurants dans des milieux autrement vulnérables. Toutefois, l'exposé reconnaît également les effets négatifs potentiels, notamment les déséquilibres de représentation et de perception au sein des autres instances, pouvant générer des tensions politiques et nécessitant un haut niveau de maturité, de dialogue et de confiance entre les municipalités.

Enfin, M. Côté aborde les discussions actuelles entourant les regroupements municipaux, en insistant sur la nécessité d'une approche rigoureusement objective, appuyée par des données fiables et des modèles comparatifs.

Plusieurs scénarios sont évoqués à titre exploratoire, allant de fusions partielles à la création de structures de type Ville-MRC ou d'agglomération, tout en rappelant les limites du cadre législatif actuel. En conclusion, la conférence invite à dépasser l'émotivité associée aux débats sur les fusions, à considérer les regroupements comme un outil parmi d'autres au service de la décentralisation, et à reconnaître que l'exercice accru de responsabilités municipales exige une capacité administrative et financière suffisante à l'échelle locale.



Vers un prochain Forum

D'ici au prochain Forum, les participant-es expriment des attentes fortement orientées vers l'action et la concrétisation des échanges amorcés. Ils souhaitent voir émerger des projets communs réalisés ou en voie de mise en œuvre, soutenus par des partenariats formels, des comités de travail structurés et des plans d'action clairs en matière de coopération intermunicipale. Plusieurs attentes portent également sur l'obtention de ressources financières, notamment des fonds régionaux, afin d'appuyer ces initiatives. La sauvegarde des services essentiels, en particulier des écoles, figure parmi les priorités, tout comme le renforcement de la maturité politique, du travail d'équipe et du dialogue entre municipalités. Les participant-es souhaitent enfin que le prochain forum permette non seulement de présenter des projets déjà réalisés, mais aussi d'assurer un suivi concret des démarches engagées.

En conclusion de l'évènement, M. Beaulieu a invité les personnes présentes à se donner rendez-vous en 2027, à Sainte-Félicité, en les mettant au défi d'y présenter l'avancement des projets discutés ou mis en place au cours de la prochaine année.



ANNEXE 1 : Une municipalité, des responsabilités – Liens utiles

Guide et trousse à outils : Valorisation du rôle de l'élue municipal.e.

[Lien vers l'outil de la FQM](#)

Les rôles et responsabilités des élus-es et les outils à leur disposition

[Lien vers le site de la FQM](#)

Guide d'accueil et de référence pour les élu.es et élus municipaux

[Lien vers le guide du MAMH](#)

Outils de référence pour les nouvelles élu.es et nouveaux élus municipaux

[Lien vers le répertoire d'outils du MAMH](#)

Cadre d'intervention : aide et soutien aux municipalités en gestion municipale

[Lien vers le cadre du MAMH](#)

Cadre d'intervention : conseils, analyses et accompagnements spécialisés en finances municipales

[Lien vers le cadre du MAMH](#)

Infolettre sur l'exercice de leurs fonctions

[Lien vers l'inscription à l'infolettre du MAMH](#)

Équijustice de l'Est – médiation citoyenne

[Lien vers les coordonnées](#)

Rôles et responsabilités des élus.es et gestionnaires municipaux : l'ingérence

[Lien vers l'article de la commission municipale](#)

Qui fait quoi à la mairie? Distinguer les différentes fonctions municipales

[Lien vers l'article de la FQM](#)

ANNEXE 2 : Schéma sur les modes de coopération

	ENTENTE INTERMUNICIPALE				DÉCLARATION DE COMPÉTENCE PAR UNE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC)	
	Fourniture de service	Délégation de compétence	Délégation de compétence à la MRC par une entente entre des municipalités locales	Régie	Avec droit de retrait des municipalités locales	Sans droit de retrait des municipalités locales
<i>Mode de prise de décision</i>	Résolution	Résolution	Résolution	Résolution	Résolution	Règlement
<i>Portée</i>	Tout ou partie d'un domaine de compétence d'une municipalité locale.	Tout ou partie d'un domaine de compétence d'une municipalité locale.	Tout ou partie d'un domaine de compétence d'une municipalité locale.	Tout ou partie d'un domaine de compétence d'une municipalité locale.	Tout ou partie d'un domaine de compétence d'une municipalité locale.	Domaines de compétence d'une MRC ou d'une municipalité locale : La gestion du logement social, des matières résiduelles, de la voirie locale, du transport collectif des personnes.
<i>Description</i>	Des municipalités locales concluent une entente pour mandater l'une d'entre elles à fournir un service. Chaque municipalité locale conserve sur son territoire tous ses pouvoirs.	Des municipalités locales concluent une entente pour déléguer à l'une d'entre elles des compétences. La municipalité qui délègue sa compétence n'a plus le pouvoir d'intervenir sur son territoire relativement à l'objet de l'entente, mais conserve ses pouvoirs d'adopter des règlements et de prélever des taxes.	Au moins deux municipalités locales concluent une entente entre elles par laquelle elles délèguent des compétences à la MRC, sans que cette dernière ait à se prononcer sur l'entente. La municipalité locale qui délègue sa compétence n'a plus le pouvoir d'intervenir sur son territoire relativement à l'objet de l'entente, mais conserve ses pouvoirs d'adopter des règlements et de prélever des taxes.	Des municipalités locales concluent une entente pour constituer une personne morale ayant pour fonction de réaliser l'objet de l'entente.	La MRC déclare sa compétence à l'égard d'un domaine sur lequel les municipalités locales ont compétence. Les municipalités locales conservent leur pouvoir d'imposer des taxes.	Le conseil de la MRC déclare sa compétence à l'égard des domaines prescrits par la loi énoncée ci-dessus. Les municipalités locales conservent leur pouvoir d'imposer des taxes.
<i>Approbation gouvernementale</i>	Non, à l'exception d'une entente concernant le service de police.	Non, à l'exception d'une entente concernant le service de police.	Non, à l'exception d'une entente concernant le service de police.	Oui, par le MAMH (une entente en matière de services policiers doit également être approuvée par le MSP)	Non, à l'exception d'une déclaration de compétence concernant le service de police.	Non applicable
<i>Dispositions législatives</i>	Code municipal du Québec (art. 569 à 578) et Loi sur les cités et villes (art.468 à 468.9) Loi sur la police (art. 74)	Code municipal du Québec (art. 569 à 578) et Loi sur les cités et villes (art. 468 à 468.9) Loi sur la police (art. 74)	Code municipal du Québec (art. 569.0.1) Loi sur la police (art. 74)	Code municipal du Québec (art. 579 à 621.1) et Loi sur les cités et villes (art. 468.10 à 469) Loi sur la police (art. 74)	Code municipal du Québec (art. 678.0.1, 678.0.2, 678.0.3 et 678.0.4)	Code municipal du Québec (art. 678.0.2.1 à 678.0.2.9 et 678.0.3)

ANNEXE 3 : Communiqué de presse

FORUM SUR LA GOUVERNANCE MUNICIPALE EN MATANIE

Matane, le 14 avril 2026 – La MRC de La Matanie tenait, ce samedi 11 avril 2026 à Baie-des-Sables, un forum portant sur la gouvernance municipale et la coopération intermunicipale, réunissant plus d’une quarantaine de participants issus de 10 municipalités, dont notamment des membres des conseils municipaux et des directions générales du territoire. Cette journée d’échanges a permis de dresser un portrait partagé des réalités municipales et de poursuivre la réflexion collective amorcée depuis 2024.

UNE DÉMARCHE QUI SE CONSOLIDE

Ce forum s’inscrit dans la continuité des travaux réalisés au cours des dernières années, notamment : le forum de Saint-Ulric en 2024, les diagnostics municipaux, le plan d’action sur la gouvernance, le Rendez-vous de la coopération ainsi que la tournée des conseils municipaux menée en 2026. Ces étapes ont contribué à mieux comprendre les défis du territoire et à renforcer la volonté de collaboration entre les municipalités.

DES ENJEUX CLAIRS ET PARTAGÉS

Les discussions ont permis de faire ressortir plusieurs enjeux majeurs, dont la pression sur les ressources humaines et financières, le maintien des services de proximité, la complexité croissante des responsabilités municipales, la capacité d’action limitée de certaines municipalités ainsi que les défis liés à la collaboration intermunicipale.

Les constats mettent notamment en lumière une fragilité des organisations municipales et la nécessité d’adapter les pratiques aux nouvelles réalités.

DES ÉCHANGES CONCRETS ET STRUCTURANTS

À travers des ateliers, des présentations et des discussions ouvertes, les participants ont pu clarifier les rôles et responsabilités des acteurs municipaux, partager leurs expériences et identifier des pistes de solutions adaptées au territoire.

UNE VOLONTÉ D’ALLER PLUS LOIN

Au terme de la journée, un consensus clair s’est dégagé : la coopération intermunicipale constitue un levier essentiel pour faire face aux défis actuels.

La MRC de La Matanie et les municipalités entendent poursuivre les travaux afin de consolider les services offerts à la population, renforcer la collaboration entre les organisations municipales et mettre en place des solutions concrètes issues des échanges.

-30-

Source : Yassine Aderdour